



Depuis le 17 mai 2013 le mariage est ouvert aux personnes de même sexe. La France devient ainsi le 14ème pays à reconnaître ce droit. C'est l'aboutissement d'un processus parlementaire qui a suscité une hostilité d'une minorité de personnes se revendiquant d'une tradition. C'est la réponse à une demande d'égalité devant la loi des personnes homosexuelles.

*Altermonde questionne les fondements du mariage et interroge la loi nouvelle sur ce qu'elle nous révèle de notre société.*

Le 27 mai 2013, Didier Guénin

Présenté en conseil des ministres le 7 novembre 2012, le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe est défendu à l'assemblée nationale par Christiane Taubira et adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 février puis deux mois plus tard le Sénat. **Le 17 mai le Conseil constitutionnel valide la loi qui est promue le lendemain au journal officiel.**

Cette loi répond à l'attente des couples homosexuels d'une reconnaissance sociale et d'égalité devant la loi par rapport aux couples hétérosexuels.

En face, des centaines de milliers de personnes s'opposent avec force à cette loi, prétextant que le mariage serait par nature l'union d'un homme et d'une femme.

C'est là une grande méconnaissance des **fondements du mariage qui est, avant d'être l'union amoureuse que les temps modernes en ont fait, une alliance entre deux familles.**

Comme tout fait social, le **mariage évolue avec la société qui le porte.** L'émergence au fil des siècles du sentiment amoureux comme déclencheur du mariage et la reconnaissance de l'égalité des droits de chaque citoyen, modifient significativement les fondements du mariage.

Le mariage pour tous est une reconnaissance sociale. Il marque un renversement du paradigme social : **notre société s'affirme par lui comme une société d'individus qui s'assemblent.**

## Le mariage pour tous révèle une évolution sociétale majeure

### Une loi pour répondre aux attentes d'égalité de reconnaissance des couples homosexuels

La montée en puissance des revendications de la communauté homosexuelle qui aspire à s'émanciper de l'ostracisme dans laquelle les sociétés d'après-guerre la maintient et l'émergence du Sida font évoluer le regard des sociétés contemporaines occidentales sur l'homosexualité. **François Mitterrand en 1982 supprime de délit d'homosexualité.**

THINK TANK



ALTERMONDE

DEPUIS 2002

www.altermonde.org

Altermonde a pour projet d'inventer un nouveau monde, équitable, solidaire ; de promouvoir, par une logique de don dans l'espace et dans le temps, une politique de répartition de la richesse, dans le respect de la justice sociale, qui pèse chaque décision à l'aune de ses implications globales, locales et durables – plutôt qu'à ses seules conséquences immédiates - ; de favoriser son émergence.

Altermonde vise un quadruple objectif : exprimer l'insatisfaction face à l'organisation actuelle du monde et poser le constat de l'impasse dans laquelle la société est engagée, énoncer les principes fondateurs d'une socialité rénovée, être l'espace de partage de la réflexion sur ces questions essentielles dans un esprit d'écoute et d'envie de travailler ensemble, être le lieu où s'élaborent des actions et des expérimentations qui vont dans le sens d'engendrer ou de favoriser l'émergence de cet autre monde.

Altermonde a pour vocation d'analyser pourquoi le productivisme conduit à une aporie, d'imaginer les voies et moyens de la dépasser, de proposer et d'initier des expérimentations de nouveaux modèles, de déployer des campagnes d'information ou de mobilisation sur des thématiques en rapport avec ses ambitions.

En 1990 l'homosexualité est retirée de la liste des maladies sexuelle par l'OMS.

Le 15 novembre 1999 le gouvernement de Lionel Jospin fait adopter le PACS, **Pacte Civil de Solidarité ouvert aux couples hétérosexuels et homosexuels.**

Les années 2000 vont voir émerger dans la sphère civile et juridique des revendications croissantes de reconnaissance sociale du mariage entre personnes de même sexe, aboutissement de la reconnaissance sociale que l'hétérosexualité et l'homosexualité étaient des modes de vies libres et normaux.

De fait, l'ostracisme juridique à l'égard des homosexuels est un fait législatif récent, issu du régime de Vichy qui le 6 août 1942 qui avait introduit le délit d'homosexualité.

**Historiquement les pratiques sexuelles relèvent de la sphère privée et ne donnent la lieu à législation.** La Révolution française en 1791 refuse de légiférer sur certains crimes que l'Ancien Régime avait progressivement introduit sous l'influence croissante de l'église : le blasphème, le suicide ou les relations dites contre-nature.

### Un déferlement de manifestations contre le mariage pour tous

Fin 2012 des **manifestation émergent en contre-résonance au projet de loi** permettant le mariage entre personnes de même sexe. En janvier 2013 une manifestation réunit des dizaines de milliers de personnes à Paris et dans une douzaine de villes en province. Les autorités religieuses vont cautionner le mouvement sans y participer. En mars et en mai de nouvelles manifestations ont lieu.

Elles réunissent des personnes qui défendent que le mariage n'est par nature possible qu'entre un homme et une femme. Elles revendiquent également la seule filiation père-mère-enfant.

D'une part, c'est là méconnaître les fondements historique du mariage .

D'autre part le déferlement de haine que véhicule certains manifestants laisse le plus grand nombre abasourdi. En quoi le bonheur d'autrui atteint-il son propre bonheur ? Alors même que l'amour appelle l'amour. Comme interdire à d'autres ce que l'on revendique pour soi-même ? Au nom de quelle différence ?

Dans le même temps des manifestations de partisans du mariage ouverts à tous viennent soutenir le projet de loi.

### Historiquement le mariage est une alliance entre familles

Historiquement rien dans le mariage, tel qu'il a été vécu et pratiqué depuis des siècles, ne correspond au mythe de la cellule faussement naturelle qui serait abusivement composée du papa, de la maman et des enfants.

Il suffit de regarder **la diversité des civilisations, dans le temps et dans l'espace, qui ont chacune des façons différentes de vivre leur humanité.** Les ethnologues et les anthropologues ont montré comment la famille est un construit social où les liens de parenté ne sont pas des invariants anthropologiques mais des modèles sociaux propres à chaque société.

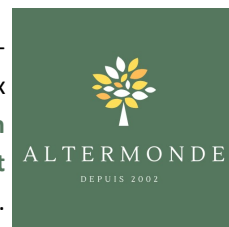
Aujourd'hui dans la France de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle il faut porter des œillères pour ne pas voir combien ce modèle n'est pas universel. Ni le mariage pour tous, ni la possibilité ouverte de l'adoption ne mettaient en péril l'enfant, la famille ou la filiation. Pour une raison simple : si par les épousailles le conjoint de la mère est réputé le père des enfants à naître, **les lois canoniques du mariage ne disent rien du géniteur.** La stabilité sociale requiert que le mari soit un père présomptif.

S'agissant de l'adoption, si l'on ramène aux trois milles adoptions annuelles la réalité des chiffres qui résulteront de la future loi, ce ne seront que quelques dizaines de cas par an (données corroborées par ce que l'on observe dans les pays où la loi est déjà appliquée). Cela ne mérite pas de mobiliser les foules. Surtout si on les met en regard du **nombre d'en-**

**fants vivant actuellement dans les foyers mono-sexués, à qui le mariage pour tous offre un cadre légal et normatif.** Christiane Taubira s'exprimait afin après l'adoption du texte : « Nous nous sommes demandé ce qui était le plus précieux pour les couples hétérosexuels et les familles hétéroparentales. Nous savons que c'est d'abord le lien biologique, et nous n'y avons pas touché. Nous savons qu'ils sont très attachés à la présomption de paternité, et nous n'y avons pas touché. En revanche, nous avons amélioré l'exercice de l'autorité parentale et facilité son partage. Nous avons protégé des milliers d'enfants.



Nous avons fait en sorte qu'ils puissent maintenir le lien avec un parent en cas de séparation conflictuelle, y compris hors mariage. Nous avons élargi, pour les futurs époux, la possibilité de choisir - eux seuls, non les maires - le lieu de la célébration du mariage. **Nous savons donc que nous n'avons rien ôté à personne, qu'au contraire nous avons reconnu, par ce texte, les droits de nos concitoyens dont la citoyenneté était sournoisement contestée, et aussi ouvert des droits à tous les autres couples.** C'est donc incontestablement un texte généreux que vous avez voté aujourd'hui . »



### Une assurance et une reconnaissance sociale

En plus des deux principaux intéressés, le mariage rassure car il **pare l'union des canons de la légitimité sociale**. En cela, le mariage pour tous est bénéfique au-delà de celles et ceux qui convolent en justes noces. Il se révèle d'une grande utilité. Il simplifie les relations et les dénominations. Comment désigner celui ou celle qui vit avec l'un ou l'une de vos proches ? Le compagnon, le petit-ami, l'amie chère, l'amie de cœur, etc. Désormais les choses sont claires, c'est le ou la conjoint, le mari ou l'épouse. Quoi de plus simple.

Un peu de simplicité et une once de bon sens ne font pas de mal dans notre monde abimé de toutes parts, surtout quand il s'agit de bienveillance et d'amour sincère.

### Vers un universalisme du mariage d'amour

N'en déplaise aux thuriféraires d'une tradition qui n'a jamais existé, dire que le mariage c'est un papa et une maman qui s'aiment, c'est émettre une contre vérité historique. Le mariage a été pensé comme l'alliance de deux familles ou clans, le marié et la mariée étant les instruments de cette alliance. **Reproductivité des richesses possédées par les deux familles d'abord et reproductivité ensuite par les naissances attendues dont le mariage garantit juridiquement le lien de paternité.** Et c'est justement parce que **le mariage s'est mu, au fil des années, en l'affirmation d'un acte d'amour, qu'il est ainsi devenu une affaire d'individus qui s'aiment et non plus de familles qui arrangent leurs affaires et leurs biens.**

C'est cette dimension interpersonnelle qui a conduit à l'ouvrir à tous par respect du droit de chaque citoyen. Paradoxalement la possibilité juridique et sociale de l'alliance homosexuelle sort le couple en général y compris hétérosexuel de l'alliance sociale dans laquelle le mariage homme femme l'enfermait et renforce par conséquent la dimension amoureuse du mariage. **L'alliance maritale consacre aujourd'hui l'amour de deux êtres qui s'aiment et veulent vivre pour eux-mêmes, au vu et au su de tous, leur amour.**

Ainsi le mariage moderne constate le primat de l'individu, devenu maillon élémentaire de la société. Il énonce que l'alliance des individus fonde le social. C'est là un renversement profond.

**Nous passons d'une société où le social se fragmentait en individus à une société d'individus qui par leurs interactions composent le social.**

